



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE LUNDI 19 NOVEMBRE 2018, À 20 H, À L'HÔTEL DE  
VILLE**

**SONT PRÉSENTS :** Mmes Chantal Riopel, conseillère  
Louise Savignac, conseillère  
Janie Tremblay, conseillère  
MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller  
Denis Bernier, conseiller  
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

**ÉGALEMENT PRÉSENTS :** MM. Claude Crépeau, directeur  
général et secrétaire-trésorier  
David Cousineau, greffier et  
secrétaire-trésorier adjoint

**LA SÉANCE EST OUVERTE**

**1.0**  
2018-11-425

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu de :**

**ADOPTER** l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 11.1 Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier – Budget 2019 et quote-part municipale
- 11.2 Fourniture d'un compresseur d'air respirable et accessoires – Octroi du contrat

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2.0 PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du 5 novembre 2018

**3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.0 SERVICES ADMINISTRATIFS**

- 4.1 Rapport des dépenses – 1<sup>er</sup> au 14 novembre 2018
- 4.2 Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications - Adoption
- 4.3 Office municipal d'habitation – Nomination de Yannick Roy à titre de représentant de la Municipalité
- 4.4 Règlement 2129-2018 – Modifiant le règlement décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Charles-Borromée – Dépôt et avis de motion
- 4.5 Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires – Adoption

4.6 Calendrier des séances du conseil municipal – Année 2019

## **5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

5.1 Fabrication et installation d'une carrosserie sur châssis Ford F-550 – Octroi de contrat

## **6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS**

## **7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT**

7.1 Règlement 2128-2018 – Modifiant le règlement des permis et certificats 518-1989 afin d'établir les normes relatives aux certificats d'occupation – Dépôt et avis de motion

7.2 Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme – Renouvellement du mandat

7.3 Comité consultatif d'urbanisme – Diverses demandes de certificats d'autorisation - Autorisation

## **8.0 SERVICE DES LOISIRS**

8.1 Service des loisirs – Embauche d'un(e) technicien(ne) aux loisirs

## **9.0 REQUÊTES**

9.1 Fondation Claude-Édouard Héту – Participation au tirage de la Fondation

## **10.0 INFORMATION**

10.1 États financiers comparatifs – Dépôt

## **11.0 AUTRES SUJETS**

11.1 Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier – Budget 2019 et quote-part municipale

11.2 Fourniture d'un compresseur d'air respirable et accessoires – Octroi du contrat

## **12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

## **13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2.0**  
2018-11-426

## **PROCÈS-VERBAL**

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Denis Bernier  
Il est résolu de :**

**ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 comme il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### 3.0

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à poser des questions sur l'ordre du jour et l'administration en général.

### 4.0

### SERVICES ADMINISTRATIFS

#### 4.1

2018-11-427

### RAPPORT DES DÉPENSES – 1<sup>ER</sup> AU 14 NOVEMBRE 2018

ATTENDU que le directeur général, en vertu du règlement 2111-2018 en matière de délégation de pouvoir, contrôle et suivi budgétaire, doit déposer périodiquement un rapport des dépenses qui ont été autorisées;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu de :**

**APPROUVER** les paiements effectués mentionnés dans le rapport annexé à la présente résolution :

- les chèques fournisseurs n<sup>os</sup> 45 001 à 45 150 : 840 412,17 \$
  - les paiements électroniques : 0,00 \$
  - les chèques annulés : 0,00 \$
- Total : 840 412,17 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 4.2

2018-11-428

### POLITIQUE D'UTILISATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS - ADOPTION

ATTENDU la désuétude des règles encadrant l'utilisation des technologies de l'information (P06-2000) et la nécessité de mettre en place des mesures plus strictes concernant la sécurité informatique;

CONSIDÉRANT la nouvelle politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications (P26-2018) proposée par Simon Lalonde-Labelle, responsable des TIC et webmestre, et approuvée par David Cousineau, greffier et secrétaire-trésorier adjoint;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu de :**

**ABROGER** la Politique d'utilisation des technologies de l'information (P06-2000);

**ADOPTER** la Politique d'utilisation des technologies de l'information et des communications (P26-2018), telle qu'annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### 4.3

2018-11-429

### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION – NOMINATION DE YANNICK ROY À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU le départ à la retraite de M. Roma Arbour, représentant de la Municipalité au conseil d'administration à l'Office municipal d'habitation de St-Charles-Borromée;

**CONSIDÉRANT** l'embauche de M. Yannick Roy comme Directeur des finances et secrétaire-trésorier adjoint, le 9 octobre 2018;

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu de :**

**NOMMER** M. Yannick Roy à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Charles-Borromée à l'Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4.4**  
Avis de motion

**RÈGLEMENT 2129-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION**

Moi, Janie Tremblay, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Charles-Borromée. Les objectifs de ce règlement sont de mettre à jour le règlement et de modifier le tarif applicable concernant certains services rendus par la Municipalité;

Soyez avisés que le projet de règlement 2129-P-2018 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation. Par ce projet de règlement, la Municipalité désire mettre à jour la tarification des biens, services et activités de la Municipalité.

Aucun coût n'est associé au projet de règlement.

**PROJET DE RÈGLEMENT 2129-P-2018**

Règlement modifiant le règlement décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Charles-Borromée

**ARTICLE 1 ANNEXE A**

**Modifie et remplace l'annexe A du règlement 2047-2015 par celui-ci :**

**ANNEXE A  
TARIFICATION  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**1 FRAIS ADMINISTRATIFS**

1.1	Frais d'administration générale :	15 %
1.2	Intérêts sur factures diverses et droit de mutation :	14 %
1.3	Frais pour chèque non honoré par une institution financière :	25 \$
1.4	Certificat d'évaluation :	5 \$
1.5	Épinglette :	3 \$
1.6	Photocopie :	0,39 \$ <sup>1</sup>
1.7	Livre d'histoire de la municipalité :	32 \$
1.8	Porte-clés :	4 \$

**2 GREFFE**

2.1	Copie du plan général des rues ou tout autre plan :	3,90 \$ <sup>1</sup>
2.2	Copie du rôle d'évaluation (par unité) :	0,47 \$ <sup>1</sup>
2.3	Copie d'un règlement municipal à l'exception d'un règlement de zonage, lotissement ou construction (par page) :	0,39 \$ (max. 35 \$) <sup>1</sup>
2.4	Copie du rapport financier ou du budget :	3,20 \$ <sup>1</sup>
2.5	Liste des habitants, contribuables, des électeurs ou des personnes habiles à voter (par nom) :	0,01 \$ <sup>1</sup>
2.6	Page dactylographiée ou manuscrite :	3,90 \$ <sup>1</sup>

<b>3</b>	<b>ÉVALUATION MUNICIPALE</b>	
	Service en ligne – Rôle d'évaluation	
3.1	Service pour le grand public	0 \$
3.2	Service pour les professionnels	
3.2.1	Confirmation de taxes – utilisateur régulier	30 \$
3.2.2	Confirmation de taxes – utilisateur occasionnel	40 \$
<b>4</b>	<b>STATIONNEMENT</b>	
4.1	Émission d'une vignette d'identification ou d'accommodation	10 \$

<sup>1</sup> Les tarifs applicables sont ceux établis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans l'amendement au règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1).

Les tarifs seront ajustés à la baisse ou à la hausse, et ce, en fonction des amendements à venir du règlement précité.

## ARTICLE 2 ANNEXE B et B.1

### 2.1 Modifie et remplace l'annexe B du règlement 2047-2015 par celui-ci :

**ANNEXE B**  
**TARIFICATION**  
**SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

<b>1.</b>	<b>DOCUMENTS</b>	
1.1	Rapport d'événement ou d'accident	16 \$
1.2	Autre rapport	50 \$
<b>2.</b>	<b>SERVICES</b>	
2.1	Incident de véhicule d'un non-résident de la MRC de Joliette ou de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé	1 500 \$
2.2	Utilisation du véhicule d'élévation	1 600 \$/h
2.3	Utilisation de l'autopompe ou d'un camion-citerne	1 000 \$/h
2.4	Pour les interventions nécessitant la présence du Service de la prévention des incendies pour une durée excédant deux heures, l'ensemble des frais mentionnés au présent règlement est facturé dès le début de l'intervention.	
<b>3.</b>	<b>MAIN-D'ŒUVRE – EMPLOYÉS MUNICIPAUX</b>	
3.1	La main-d'œuvre des pompiers municipaux est facturée selon les salaires prévus à la grille des salaires pour l'année en cour multiplié par 1.25 pour couvrir l'ensemble des avantages sociaux.	
<b>4.</b>	<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	
4.1	Pour toute facturation, les frais administratifs généraux (annexe A – article 1) sont exigés en sus des tarifs mentionnés ci-dessus.	

### 2.2 Ajoute l'annexe B.1 suivant au règlement 2047-2015 :

**ANNEXE B.1**  
**TARIFICATION**  
**ÉCOLE DE FORMATION DES POMPIERS**

**COÛT D'INSCRIPTION**

<b>FRAIS D'ADMNISTRATION</b>	
-Inscription à un programme de formation	50.00\$
- Frais divers services	+ 25% ENPQ et transport
-Manuel de formation	+10% ENPQ et transport
<b>POMPIER I</b>	
-Formation donnée à Saint-Charles-Borromée	5775.00 \$
-Formation donnée à l'extérieur	4525.00 \$ ( + frais )
<b>POMPIER II</b>	
-Formation donnée à Saint-Charles-Borromée	3500.00 \$
<b>DÉSINCARCÉRATION</b>	
-Formation donnée à Saint-Charles-Borromée	2800.00 \$
-Formation donnée à l'extérieur	1150.00 \$ ( + frais )
<b>OPÉRATEUR AUTOPOMPE</b>	
-Formation donnée à Saint-Charles-Borromée	3500.00 \$
-Formation donnée à l'extérieur	1150.00 \$ ( + frais )
<b>OPÉRATEUR VÉHICULE D'ÉLÉVATION</b>	
-Formation donnée à Saint-Charles-Borromée	5100.00 \$
-Formation donnée à l'extérieur	1200.00 \$ ( + frais )

<b>AUTRES</b>	
- Premiers soins	125.00 \$
- Premiers répondants	1000.00 \$
- ONU	3000.00 \$
- Autosauvetage	350.00 \$
- MDO	1300.00 \$

#### EXAMEN DE REPRISE & FRAIS DIVERS

<b>POMPIER I</b>	
-Examen théorique	150.00 \$
-Examen Pratique MDO	450.00 \$
-Examen pratique PI	500.00\$
<b>POMPIER II</b>	
-Examen théorique	150.00 \$
-Examen Pratique PII	550.00 \$
-Désincarcération	750.00 \$
<b>ONU</b>	
-Examen théorique RCI	150.00\$
-Examen pratique ONU	500.00\$
<b>OPÉRATEUR AUTOPOMPE</b>	
-Examen pratique (incluant location autopompe)	650.00\$
<b>OPÉRATEUR VÉHICULE ÉLÉVATION</b>	
-Reprise examen pratique (incluant location échelle)	800.00\$
<b>DÉSINCARCÉRATION</b>	
-Reprise examen pratique	500.00\$
<b>RÉVISION</b>	
-Frais de révision pour instructeur	65 \$ / heure
-Frais utilisation Autopompe	137,50 \$ / heure
-Frais utilisation échelle aérienne	225 \$ / heure

### ARTICLE 3 ANNEXE C

Remplace l'annexe C du règlement 2047-2015 par celui-ci :

#### ANNEXE C TARIFICATION SERVICE DES LOISIRS

##### 1. LOCATION DE SALLES – CENTRE COMMUNAUTAIRE ALAIN-PAGÉ

	Non-résidents et organismes de l'extérieur	Résidents de SCB
1.1 Grande salle :		
Du lundi au vendredi	30 \$/1 <sup>re</sup> h + 15 \$/h suiv.	25 \$/1 <sup>re</sup> h + 10 \$/h suiv.
Fin de semaine et jours fériés	60 \$/1 <sup>re</sup> h + 30 \$/h suiv.	35 \$/1 <sup>re</sup> h + 20 \$/h suiv.
1.2 Autres salles :		
Du lundi au vendredi	25 \$/1 <sup>re</sup> h + 15 \$/h suiv.	20 \$/1 <sup>re</sup> h + 10 \$/h suiv.
Fin de semaine et jours fériés	40 \$/1 <sup>re</sup> h + 25 \$/h suiv.	30 \$/1 <sup>re</sup> h + 15 \$/h suiv.

##### 2. LOCATION DE SALLES – CENTRE ANDRÉ-HÉNAULT

	Non-résidents et organismes de l'extérieur	Résidents de SCB et organismes à but non lucratif
2.1 A, B et C (320-400 personnes avec tables / 450 chaises) :		
Du lundi au vendredi De 8 h à 18 h	160 \$/1 <sup>re</sup> h + 20 \$/h suiv.	
Fin de semaine et jours fériés	600 \$ (dépôt 300 \$)	400 \$ (dépôt 200 \$)
2.2 A et B (200-296 personnes avec tables / 350 chaises) :		
Du lundi au vendredi De 8 h à 18 h	160 \$/1 <sup>re</sup> h + 20 \$/h suiv.	
Fin de semaine et jours fériés	500 \$ (dépôt 250 \$)	360 \$ (dépôt 180 \$)
2.3 A (200-250 personnes avec tables / 250 chaises) :		
Du lundi au vendredi De 8 h à 18 h	80 \$/1 <sup>re</sup> h + 20 \$/h suiv.	
Fin de semaine et jours fériés	400 \$ (dépôt 200 \$)	285 \$ (dépôt 142,50 \$)
2.4 B et C (80-128 personnes avec tables / 175 chaises) :		
Du lundi au vendredi De 8 h à 18 h	80 \$/1 <sup>re</sup> h + 20 \$/h suiv.	
Fin de semaine et jours fériés	300 \$ (dépôt 150 \$)	250 \$ (dépôt 125 \$)
2.4 C (30-48 personnes avec tables / 48 chaises) :		
Du lundi au vendredi De 8 h à 18 h	30 \$/1 <sup>re</sup> h + 10 \$/h suiv.	
Fin de semaine et jours fériés	170 \$ (dépôt 85 \$)	150 \$ (dépôt 75 \$)

- 2.5 À la signature du contrat, le locataire doit payer le dépôt. Quatorze (14) jours avant l'événement, le locataire doit payer le solde et remettre un chèque de 300 \$ en garantie du respect de ses obligations envers le propriétaire.

### 3. LOCATION DE TERRAINS – SOCCER ET BASEBALL

	Non-résidents et associations de l'extérieur	Associations locales **
Terrains de soccer	125 \$ / partie	0 \$ / partie
Terrains de baseball	125 \$ / journée	0 \$ / journée
Ligue / tournoi *	30 \$ / participant	0 \$ / participant résident

\*La ligue doit fournir une liste de participants avec adresses.

\*\*La priorité d'utilisation est à nos organisations locales.

### 4. CAMP DE JOUR

Tarification	Résidents
Animation	180 \$
Service de garde (saison)	110 \$
Service de garde (semaine)	30 \$
Transport	95 \$

### 5. LOCATION DE SURFACE - CENTRE MULTISPORT (MODIFICATION)

CENTRE MULTISPORT Commission scolaire des Samares TARIFS			
Tarification à l'heure	1/3 de terrain	Terrain complet	
Haute saison 1er septembre au 31 mai	182,40 \$/heure	522,49 \$/heure	<i>Pas de taxes</i>
Basse saison 1er juin au 31 août	117,68 \$/heure	325,97 \$/heure	<i>Pas de taxes</i>

- 5.1 Les **activités de la programmation municipale** du Service des loisirs ainsi que celle des organisations reconnues par la Municipalité se déroulant au Centre multisport de la Commission scolaire des Samares, les frais reliés à l'utilisation de la surface sont facturés de la façon suivante :

Résident :                   gratuit  
Non-résident :           100 % des coûts reliés aux frais de surface

### 6. TARIFICATION – CENTRE AQUATIQUE DU CÉGEP DE LANAUDIÈRE

<i>Tarification bains libres</i>		
Bain en longueur	Enfant	Adulte
Résident – Saint-Charles-Borromée	Gratuit	Gratuit
Bain libre	Enfant	Adulte
Résident – Saint-Charles-Borromée	Gratuit	Gratuit
Programmation	Enfant	Adulte
Résident – Saint-Charles-Borromée (subvention)	50 %	50 %

### 7. AUTRES ACTIVITÉS

La tarification pour les autres activités offertes par le Service des loisirs est établie par la *Politique de dons et subventions* ou, à défaut, par résolution du conseil municipal.

### 8. SOCCER – PROGRAMMATION ESTIVALE (LASER)

Catégories (résident SCB)	Tarif (incluant la subvention)
U4-U5	90 \$
U6	100 \$
U7	112.50 \$
U8 à U18	135 \$

## ARTICLE 4 ANNEXE D

- 4.1 Modifie le tarif de l'article 4.2 : 50 \$
- 4.2 Modifie le tarif de l'article 4.11 : 50 \$
- 4.3 Modifie le tarif de l'article 5.2 : 50 \$
- 4.4. Ajoute l'article 5.4 suivant :  
« 5.4. Certificat d'occupation 50 \$ »
- 4.5 Modifie le tarif de l'article 6.2 : 75 \$
- 4.6 Remplace l'article 7.1 par le suivant :

« 7.1. Demande de modification d'un règlement d'urbanisme : 1500 \$  
 Advenant qu'il ne soit pas donné suite à la demande, un montant de 1 000 \$ sera alors remboursé. Si les procédures sont entreprises, mais que le processus est arrêté par la suite, les frais sont alors conservés entièrement. »

6.5 Ajoute l'article 8 suivant :

« 8. Advenant, lors d'une même demande de permis, que plus d'un tarif s'applique, seul le paiement du plus élevé est exigé. »

## ARTICLE 5 ANNEXE E

Modifie et remplace l'annexe E du règlement 2047-2015 par celui-ci :

### ANNEXE « E » TARIFICATION SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

#### 1. RACCORDEMENT AQUEDUC/ÉGOUT

3.1 Permis permis de branchement : 2000 \$  
 La délivrance est conditionnelle à la signature d'une convention Un montant de 250 \$ est non remboursable (frais d'inspection et de surveillance). La balance est saisissable advenant le manquement à une des conditions de la convention.

#### 2. MAIN-D'ŒUVRE – EMPLOYÉS MUNICIPAUX

2.1 La main-d'œuvre des employés municipaux est facturée selon les salaires prévus à la grille des salaires pour l'année en cour multiplié par 1.25 pour couvrir l'ensemble des avantages sociaux.

#### 3. MACHINERIE ET VÉHICULES

3.1 Camion 1 tonne, 2 portes : 30 \$/h  
 3.2 Camion 1 tonne, 4 portes : 30 \$/h  
 3.3 Camion balai-brosse : 100 \$/h  
 3.4 Camion ¾ tonne : 25 \$/h  
 3.5 Camion ½ tonne : 25 \$/h  
 3.6 Camion-citerne : 75 \$/h  
 3.7 Tracteur M.F. 5455 : 50 \$/h  
 3.8 Tracteur M.F. 154S : 40 \$/h  
 3.9 Tracteur Kubota M7040 et M4N : 35 \$/h  
 3.10 Chargeur sur roues 524K : 75 \$/h  
 3.11 Camion 10 roues : 60 \$/h  
 3.12 Dégeleuse à vapeur : 35 \$/h  
 3.13 Pompe portative électrique : 25 \$/h  
 3.14 Camion cube : 50 \$/h

Doit s'ajouter aux prix ci-dessus, le coût du travail de l'opérateur selon les tarifs prévus au point 2.

#### 4. FRAIS ADMINISTRATIFS

4.1 Sur toute facturation, les frais administratifs mentionnés à l'annexe A s'appliquent;  
 4.2 De plus, lorsqu'il s'agit de prêts ou de travaux effectués à l'extérieur de la municipalité, pour une personne non résidente ou n'ayant pas de propriété dans la municipalité, les coûts mentionnés aux sections 2 et 3 sont majorés de 20 %.

## ARTICLE 6 ANNEXE F

Ajoute l'annexe F suivant :

Tarification concernant le règlement sur les animaux	
	Tarif annuel
Licence - chien (1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre)	25 \$
Licence - chien (1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre)	12,50 \$
Licence – chien dressé pour assister une personne handicapée (certificat)	Gratuit
Refuge	150 \$
Commerce de vente d'animaux	150 \$

## ARTICLE 7 DISPOSITION FINALE

Le présent règlement abroge le Règlement 2096-2017 modifiant le règlement décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la municipalité de Saint-Charles-Borromée.

## ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.



**POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROGUES, ALCOOL, MÉDICAMENTS ET AUTRES SUBSTANCES SIMILAIRES - ADOPTION**

**ATTENDU** que l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

**ATTENDU** que tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent sur les lieux du travail;

**ATTENDU** que l'employeur s'engage à prendre les moyens raisonnables pour fournir et maintenir un milieu de travail exempt de drogues, d'alcool et de toutes autres substances similaires;

**ATTENDU** que la consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires peut affecter le rendement, le jugement ou les capacités d'un employé et avoir de graves conséquences sur ses collègues, les citoyens de la municipalité et le public en général, incluant l'image et la réputation de la municipalité;

**ATTENDU** que la loi encadrant le cannabis précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage de cannabis, voire l'interdire complètement;

**ATTENDU** que l'employeur souhaite accompagner activement tout employé éprouvant des problèmes de consommation de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Robert Groulx  
Il est résolu de :**

**ADOPTER** la Politique en matière de drogues, alcool, médicaments et autres substances similaires (P27-2018), telle qu'annexée à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2019**

**ATTENDU** que conformément à l'article 148 du Code municipal, les membres du conseil municipal ont établi le calendrier de leurs séances ordinaires pour l'année 2019, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu de :**

**FIXER** les dates suivantes pour la tenue des séances ordinaires du conseil à l'hôtel de ville situé au 370, rue de la Visitation à Saint-Charles-Borromée, pour la prochaine année :

lundi 14 janvier	lundi 15 juillet
lundi 4 février	lundi 19 août
lundi 25 février	lundi 16 septembre
lundi 18 mars	lundi 7 octobre
lundi 1 <sup>er</sup> avril	lundi 21 octobre
lundi 15 avril	lundi 18 novembre
lundi 13 mai	lundi 2 décembre
lundi 3 juin	lundi 16 décembre
lundi 17 juin	jeudi 19 décembre

**FIXER** l'heure des séances du conseil à 20 h, sauf celle du 19 décembre qui se tiendra à 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 5.0 SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

5.1  
2018-11-432

### FABRICATION ET INSTALLATION D'UNE CARROSSERIE SUR CHÂSSIS FORD F-550 – OCTROI DE CONTRAT

**ATTENDU** le rapport SI-18-13 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 7 novembre 2018;

**ATTENDU** l'appel d'offres public relatif à la fabrication et l'installation d'une carrosserie de type unité d'urgence sur châssis Ford F-550;

**ATTENDU** les prix soumis (taxes incluses), à savoir :

Aluquip.....	91 980,00 \$
Industries Lafleur.....	111 071,60 \$
Maxi-Métal inc.....	126 415,01 \$
Battleshield Industries Limited.....	149 611,22 \$

**CONSIDÉRANT** que la proposition faite par la compagnie Aluquip est plus avantageuse et est conforme;

**CONSIDÉRANT** que les sommes sont disponibles dans la réserve du Service de la prévention des incendies;

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier  
Il est résolu de :**

**RETENIR** la proposition présentée par Aluquip pour un montant de 91 980,00 \$ taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'une carrosserie de type d'urgence sur châssis Ford F-550;

**FINANCER** la présente dépense par la réserve du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 6.0 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

## 7.0 SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT

## 7.1

Avis de motion

### **RÈGLEMENT 2128-2018 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS 518-1989 AFIN D'ÉTABLIR LES NORMES RELATIVES AUX CERTIFICATS D'OCCUPATION – DÉPÔT ET AVIS DE MOTION**

Moi, Louise Savignac, donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement des permis et certificats 518-1989 afin d'établir les normes relatives aux certificats d'occupation. L'objectif est d'obliger certains propriétaires ou occupants d'un bâtiment à détenir un certificat d'occupation afin de permettre de répertorier l'ensemble des activités sur le territoire.

Soyez avisés que le projet de règlement 2128-P-2018 (ci-annexé) est déposé et disponible pour consultation. Par ce projet de règlement, la Municipalité désire mettre à jour les normes relatives aux certificats d'occupation.

Aucun coût n'est associé au projet de règlement.

## 7.2

2018-11-433

### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUELEMENT DU MANDAT**

**ATTENDU** l'adoption du règlement 2095-2017 constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

**Sur la proposition de Louise Savignac**

**Appuyée par Chantal Riopel**

**Il est résolu de :**

**RENOUELER** le mandat des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme, pour une période de deux ans :

#### Membres

- Julien Arbour
- Michel Bélair
- Carol Legault

#### Personne-ressource

- Mario Desrochers

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

## 7.3

2018-11-434

### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DIVERSES DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION – AUTORISATION**

**ATTENDU** les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 12 novembre 2018, à l'égard des diverses demandes de certificats d'autorisation déposées en vertu du règlement de plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**Sur la proposition de Louise Savignac**

**Appuyée par Chantal Riopel**

**Il est résolu de :**

**ACCEPTER** les travaux suivants :

- Travaux d'affichage au 800, rue de la Visitation  
(58 CCU 18)

- Travaux d'agrandissement au 2071, rue de la Visitation  
(59 CCU 18)
- Travaux d'affichage au 497, rue de la Visitation  
(60 CCU 18)
- Travaux d'affichage au 573, rue de la Visitation  
(61 CCU 18)
- Travaux d'affichage au 367, rue de la Visitation  
(62 CCU 18)
- Travaux d'affichage au 650, rue de la Visitation  
(64 CCU 18)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 8.0 SERVICE DES LOISIRS

### 8.1

2018-11-435

#### SERVICE DES LOISIRS – EMBAUCHE D'UN(E) TECHNICIEN(NE) AUX LOISIRS

**ATTENDU** le rapport DG-18-11 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, en date du 15 novembre 2018;

**ATTENDU** la recommandation positive du comité de sélection formé du directeur général et secrétaire-trésorier et du coordonnateur des loisirs;

**Sur la proposition de Jean-Sébastien Hénault  
Appuyée par Denis Bernier  
Il est résolu de :**

**RETENIR** la candidature de Véronique Houle à titre de technicienne aux loisirs, selon les conditions établies dans la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 26 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 9.0 REQUÊTE

### 9.1

2018-11-436

#### FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU – PARTICIPATION AU TIRAGE DE LA FONDATION

**ATTENDU** la lettre de M. Julien Malo, président de la Fondation Claude-Édouard Héту, datée du 22 octobre 2018, concernant une invitation à participer à la première édition du tirage de la Fondation qui aura lieu le 14 décembre 2018;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Chantal Riopel  
Appuyée par Janie Tremblay  
Il est résolu de :**

**AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à verser à la Fondation Claude-Édouard Héту la somme de 100 \$ afin de continuer à supporter les jeunes de la région de Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**10.0 INFORMATION**

10.1 États financiers comparatifs – Dépôt

**11.0 AUTRES SUJETS**

**11.1**  
2018-11-437

**BIBLIOTHÈQUE INTERMUNICIPALE DE JOLIETTE ET SAINT-CHARLES-BORROMÉE RINA-LASNIER – BUDGET 2019 ET QUOTE-PART MUNICIPALE**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Charles-Borromée est partie à l'entente intermunicipale créant la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier;

**CONSIDÉRANT** que la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier a transmis à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée son budget pour l'année 2019;

**CONSIDÉRANT** que le premier alinéa de l'article 10 de ladite entente précise notamment que les coûts d'exploitation et d'opération de la bibliothèque sont défrayés, en tout ou en partie, par des contributions financières adoptées par résolution des conseils municipaux;

**CONSIDÉRANT** que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Janie Tremblay  
Appuyée par Louise Savignac  
Il est résolu de :**

**PRENDRE** acte du budget de la Bibliothèque intermunicipale de Joliette et Saint-Charles-Borromée Rina-Lasnier pour l'année 2019, prévoyant des revenus et dépenses de fonctionnement au montant de 1 585 590 \$;

**AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à payer, à même le budget 2019, en quatre versements égaux trimestriels, la quote-part de la Municipalité s'élevant à 581 241 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**11.2**  
2018-11-438

**FOURNITURE D'UN COMPRESSEUR D'AIR RESPIRABLE ET ACCESSOIRES – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** le rapport SI-18-15 préparé par le directeur du Service de la prévention des incendies, en date du 15 novembre 2018;

**ATTENDU** l'appel d'offres public relatif à la fourniture d'un compresseur d'air respirable et ses accessoires;

**CONSIDÉRANT** que la seule soumission reçue est conforme, à savoir :

- La Boutique du Plongeur : ..... 71 284,50 \$ taxes incluses

**Sur la proposition de Robert Groulx  
Appuyée par Denis Bernier  
Il est résolu de :**

**ACCORDER** le contrat de fourniture d'un compresseur d'air respirable et ses accessoires à La Boutique du Plongeur, pour une somme de 71 284,50 \$ taxes incluses;

**FINANCER** cette dépense par la réserve financière du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**12.0 DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance se tiendra le lundi 3 décembre 2018, à 20 h.

**13.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 32.

(Signé) Robert Bibeau  
Robert Bibeau  
Maire

(Signé) David Cousineau  
Me David Cousineau  
Greffier et secrétaire-trésorier adjoint